

LE « JOUET-COMPTEUR » CAMBOS

Félix Cambos, instituteur et inventeur

Dans les archives du tribunal de commerce de Castres sont conservés des marques de fabrique, des dessins et modèles déposés par des inventeurs tarnais. Parmi eux figure un énigmatique « compteur Cambos », dont la marque est enregistrée en 1916, et le dépôt d'une boîte scellée contenant deux prototypes et la description (AD81, 6U2/551). En effet, le fonds du conseil des prud'hommes de Castres conserve ce « modèle de jouet-compteur » (AD81, 5U2/21), déposé en 1918 par Félix Cambos, instituteur en retraite. Qui est donc ce méritoire instituteur, qui se préoccupe de la meilleure façon d'apprendre l'arithmétique aux enfants, pendant que tant d'autres personnes s'ingénient à les endoctriner pour en faire de la chair à canon ?



* * *

Félix François Marius Cambos naît le 6 mai 1857 à La Bodonié, commune de Laboulbène, près de Castres. Ses parents, Isidore Félix Cambos et Julie Nathalie Hérial, y sont cultivateurs, exploitant la propriété familiale de celle-ci.

Entré à l'école normale d'Albi (créée en 1831) le 1^{er} octobre 1874, Félix la quitte en 1877, avec en poche le brevet élémentaire obtenu le 23 juillet. Le résumé des notes obtenues sur les trois années est tout à fait correct (devoirs religieux : *bien* ; conduite : *très bonne* ; caractère : *très bon, ouvert (un peu léger* la première année) ; aptitude et progrès : passables), selon les critères du temps. Les « observations particulières » sont plus convaincantes : « *Fera bien. Il a un caractère parfait, une intelligence suffisante et du goût pour sa profession. Il a dirigé pendant trois semaines, au mois de mai dernier, une des écoles de la ville d'Albi* ».

Mais son père Isidore est décédé l'année précédente, le 20 mai 1876, âgé de seulement 45 ans. Il lui importe donc d'obtenir un poste d'instituteur primaire assez proche de l'exploitation familiale pour pouvoir aider sa mère. En est-il tenu compte lors des attributions ? Toujours est-il que, le 19 septembre 1877, il est nommé instituteur adjoint à Gibrondes (aujourd'hui Jonquières), lieu distant d'environ 5 km de La Bodonié, soit un peu moins d'une heure de marche.

Le 14 mai 1878, il écrit à l'inspecteur d'académie qu'ayant atteint sa 21^e année, il sollicite sa titularisation. L'inspecteur primaire appuie sa demande dans un rapport élogieux : « *Ce jeune maître, dont j'ai visité l'école le 28 mars dernier, est actif et dévoué ; j'ai été satisfait de son enseignement, de sa méthode, de sa bonne volonté et du travail qu'il fait accomplir à ses élèves. J'ai la conviction qu'il deviendra un bon maître. Déjà, l'année dernière, lorsqu'il était mon élève à l'école normale, vous voulûtes bien, à Albi, le charger d'un intérim dont je crois que vous fûtes satisfait.* » L'arrêté de titularisation intervient dès le 22 mai, au traitement de 900 francs. Très peu avant le décès de sa mère, survenu le 13 juin 1878, à l'âge de 45 ans elle aussi.

Félix Cambos épouse, le 29 août 1880, sa consœur Delphine Huillet, de deux ans sa cadette, alors institutrice adjointe à Saint-Alby, commune d'Aiguefonde (elle est née en 1859 à Viviers-les-Montagnes, de parents propriétaires cultivateurs). Elle se met en disponibilité dans l'attente d'un poste double, et leur fils Félicien Elisé Ludovic Isidore naît à Jonquières le 24 avril 1882.

Cambos est muté au 1^{er} octobre 1882 à Lagardiolle, où son épouse le rejoint l'année suivante, nommée adjointe dans une école de filles encore facultative, la commune ayant moins de 400 habitants (elle ne devient obligatoire qu'au 1^{er} janvier 1884). Mais la vie n'est pas un long fleuve tranquille pour l'instituteur...

* * *

Depuis janvier 1883 au moins, il est en butte aux accusations de M. Guy, son homologue de Lempaut, avec des notables locaux qui prennent parti pour l'un ou l'autre. Cambos parle de « *fausses assertions* » dirigées contre lui mais, dans les courriers qui ont été conservés, la raison de cette animosité n'est jamais indiquée. Il semble que Cambos attire dans son école – « vole » – les enfants de Lempaut, et que la seule manière de résoudre le conflit serait qu'il renvoie ces élèves. Cela a-t-il un rapport avec le manuel Compayré et l'enseignement religieux ? nous l'ignorons.

Toujours est-il que l'affaire n'est toujours pas terminée un an plus tard. En décembre 1883, le linge sale se lave dans les journaux, en l'occurrence *Le Rappel castrais* qui, le 23, nous explique les faits, peut-être un peu « à charge » : l'instituteur de Lagardiolle n'aurait pas respecté les formalités d'option

exigées par la loi du 28 mars 1882, M. Guy s'en serait plaint, l'inspecteur primaire de Castres aurait « *traité sévèrement la conduite* » de Cambos, et les enfants auraient été congédiés. Et le journal de publier la « *lettre indigne* » envoyée par l'incriminé à son détracteur, dans laquelle il explique – entre autres choses – qu'il obéit à l'autorité locale de Lagardiolle, mais également traite son collègue de sot, polisson et délateur ! La réponse paraît dans le numéro du 30 décembre.

Il va sans dire que cet échange d'amabilités entre instituteurs ne fait pas très bon effet, d'autant qu'il menace de se poursuivre. Un accrochage (avec des paroles déplacées) au siège du journal, une lettre de l'auteur de l'article (M. Azéma, propriétaire à Lempaut) à l'inspection académique, et celle-ci demande des comptes à Cambos. Qui lui répond sans ambages : « *Il sera facile à l'instituteur de Lagardiolle de réfuter encore une fois les assertions parcimonieuses et méchantes que MM. Guy et Azéma mettent en essai pour prolonger leurs exploits de tracassiers.* » [...] *Quant à mon collègue de Lempaut, qui est l'instigateur outré de toutes les menées dirigées sans raison contre moi, je le méprise aussi, comme on le méprise à 10 lieues à la ronde* ». Et termine en demandant « *qu'on le dispense à l'avenir de fournir des rapports au sujet des farceurs et des tracassiers* ». L'inspecteur primaire, concédant que les conseils de prudence et de modération qu'il avait prodigués à Cambos n'ont produit aucun effet, et que celui-ci semble même avoir oublié le blâme qu'il avait reçu de l'inspecteur d'académie, suggère toutefois de considérer que l'affaire est close.

Quelques années plus tard, en mai 1887, c'est une lettre anonyme, envoyée au préfet, qui vise notre instituteur : elle l'accuse de battre les enfants, d'en prendre à ses aises avec les horaires de classe, d'être trop bavard et d'une extrême suffisance. D'une écriture enfantine et signée « Joseph », elle ne produit pas l'effet escompté. Le 7 juin, l'inspecteur primaire fait son rapport à ses supérieurs : « *La famille Sendral, qui a adressé cette plainte et qui est très mal famée à Lagardiolle, a juré une haine implacable à M. et à Mme Cambos qui lui ont cependant rendu d'importances services. à la veille de quitter forcément le pays par suite de son inconduite et du mauvais état de ses affaires, elle se venge de toute manière, en dénigrant ses bienfaiteurs, par des calomnies et des mensonges.*

M. et Mme Cambos, qui dirigent avec zèle et dévouement les deux écoles publiques de la commune, jouissent de la considération et de l'estime de tous les habitants indignés des manœuvres du Sr Sendral et des siens. Je vous transmets une lettre de M. Gouzi, délégué cantonal spécialement chargé de la surveillance des écoles de Lagardiolle, [...] dont je partage la manière de voir. Je suis d'avis qu'aucune suite ne soit donnée à la lettre anonyme du Sr Sendral. » En effet, M. Gouzy tient Félix Cambos en haute estime, à l'instar – dit-il – de toute la population gardiollaise, et rejette sans appel ces accusations.

Une nouvelle plainte, à la signature illisible, est adressée au préfet le 9 mai 1892 ; cette fois, M. Cambos aurait une mauvaise conduite, serait négligent avec ses élèves « *qui s'amuse tout le jour* », cupide, et trop intéressé aux élections. Là encore, l'instituteur est soutenu par toute sa hiérarchie, qui le dit « *très bon maître* » et réfute tous les griefs.

* * *

En effet, il est difficile de dire qu'il ne se soucie pas de ses élèves, même si la première inspection conservée dans son dossier est beaucoup plus tardive que ces lettres. Mais il s'est déjà fait remarquer, d'abord par son inspecteur primaire puis par quelques-uns de ses homologues, par son ingéniosité au

service de la pédagogie : il a créé ce qu'il nomme un « appareil compteur ». Le 27 février 1888, il écrit à l'inspecteur d'académie afin de le lui soumettre et d'avoir l'autorisation de le tester : « *J'ai l'honneur de vous informer que, sur l'invitation de l'inspecteur primaire de Castres, j'ai fait connaître, dans les dernières conférences pédagogiques de Dourgne, de Mazamet et de Castres, un appareil compteur que je viens de composer. Et comme tous mes collègues de la circonscription ont été émerveillés de la simplicité de ma Méthode, je désirerais la soumettre à votre examen.* »

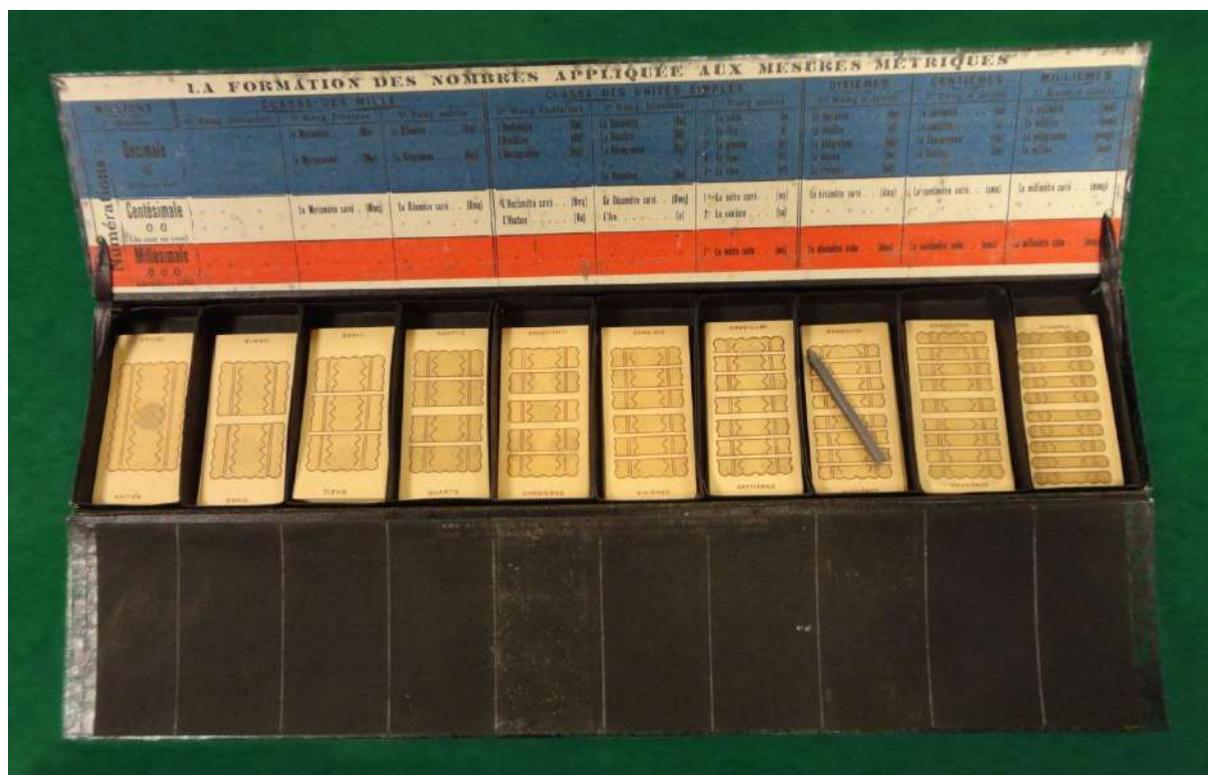
Pour mieux apprécier les services que mon Compteur paraît rendre aux Maîtres et aux petits écoliers, je suis d'avis qu'il faut en faire l'essai dans une école.

Si Monsieur l'Inspecteur d'Académie pense ainsi et s'il désire connaître le jeu de mon appareil, je le prie de bien vouloir m'autoriser à me rendre à Albi un jour de classe, afin que je puisse faire une leçon d'enseignement sur la formation des nombres, sur les quatre règles fondamentales et sur le système métrique du cours élémentaire de l'école qu'il voudra bien me désigner. Je serai prêt à partir du 1^{er} mars. Mon école ne vaquera pas pour cela, Madame Cambos pouvant être autorisée à réunir les élèves de deux écoles de cette Commune. »



Nous ignorons si ce test a eu lieu et dans quelle école, mais il semble qu'il fut concluant. Car l'année suivante, Félix Cambos sollicite cette fois, auprès de l'inspecteur d'académie, l'autorisation de se rendre à Paris pendant 5 jours de classe, du 17 au 23 juin 1889 : « *mes Cartons-compteurs figurant à l'exposition universelle, je désirerais me rendre à Paris pour m'occuper soit de leur installation soit de la suite qu'il convient de donner à leur publication* ». Sans trop de gêne pour la classe, dont la fréquentation est au plus bas en cette période, et qui sera confiée à Mme Cambos. L'inspecteur primaire considère que son invention « *peut avoir quelque intérêt pour l'enseignement du calcul mental et du système métrique dans les écoles primaires* », et son avis favorable est suivi par son supérieur, qui autorise l'absence. Dans le cadre des récompenses accordées aux lycées, collèges et école, le jury de l'Exposition universelle lui octroie une médaille de bronze. De plus, il reçoit en juillet 1889 la mention honorable de l'Éducation nationale.

Le catalogue de la BnF signale un ouvrage imprimé intitulé « *Procédés nouveaux d'arithmétique. Première partie. Les cartons-compteurs et le calcul mental rendu facile et amusant. Appareil didactique pour l'enseignement du calcul mental sans livre, à l'usage des pères de familles et de toutes les classes des enfants du premier âge, par Félix Cambos [...], Montpellier, Hamelin frères, 1891* ».



Quelques années plus tard, en 1896, il est gratifié de la mention honorable par la Société pour l'instruction élémentaire Carnot (qui récompense le mérite et les services des maîtres et maîtresses, mais aussi les meilleurs livres d'enseignement et matériel scolaire). Enfin, il reçoit en 1901 la médaille de bronze de l'éducation nationale. Et encore, en 1907, un diplôme d'honneur au titre des cours d'adultes.

Son rapport d'inspection du 3 mai 1911 justifie ces distinctions : « *Dans un coin de la salle, l'appareil-compteur de M. Cambos (une invention) dont il se sert ainsi que sa femme, au grand avantage des élèves. Apprendre les nombres, additionner, soustraire, multiplier, diviser, opérer sur des fractions, tous ces travaux sont facilités par cet appareil, et des exercices d'application rapides et utiles peuvent être dirigés même par les meilleurs élèves au profit de leurs camarades. C'est une preuve, déjà vieille, que M. Cambos s'occupe avec activité et intelligence de sa classe : ce jugement est d'ailleurs confirmé par les leçons auxquelles j'ai assisté. [...] M. Cambos est toujours le maître actif et zélé que ses chefs ont connu.* »

Mais un autre, le 27 janvier 1914, montre que Félix Cambos exploite sa créativité dans d'autres matières du programme scolaire. Une leçon de géographie, sur les bassins de la Seine, puis de la Garonne, est ainsi décrite : « *avec de la cendre et des escarbilles (on pourrait employer également de la sciure de bois), sur une table orientée au milieu de la classe, les enfants construisent les limites et l'intérieur*

du bassin ; [...] puis, sous mes yeux, les enfants font le bassin de la Garonne : ils consultent leurs atlas, établissent les limites des Pyrénées, du Massif Central, fixent la ligne de l'Océan. Ils ont le souci d'une échelle approximative des hauteurs. Puis les lignes générales du cours de la Garonne, les groupes principaux d'affluents sont placés : c'est un jeu intéressant, éducatif, auquel les enfants se livrent avec plaisir et profit. »

* * *

Mais un nouveau grain de sable vient enrayer cette mécanique si bien huilée. Le 14 juin 1914, Félix Cambos demande un entretien à l'inspecteur d'académie, qui s'en étonne ; l'instituteur veut connaître les motifs qui l'ont écarté, deux années consécutives, des récompenses honorifiques de son administration. En effet, l'inspecteur primaire lui avait assuré avoir présenté sa candidature à la médaille d'argent au 1^{er} rang pour les années 1913 et 1914, tandis que le récipiendaire n'aurait pas figuré sur cette liste.

Le refus de le recevoir, et les réponses insatisfaisantes qui l'accompagnent, provoquent chez Cambos une frustration qui se traduit par de nouvelles lettres, écrites sur un ton bien éloigné de la réserve attendue. Il commence par vanter ses mérites, se déclarant déçu par ses supérieurs qui, jusque-là, l'avaient toujours honoré de leur confiance, et demande des explications claires afin de « *clore un incident dont les conséquences pourraient devenir fâcheuses* ». L'inspecteur primaire calme le jeu, admettant avoir fourni à Cambos des informations erronées. Le discours de celui-ci devient alors plus plaintif, demandant qu'on se mette à sa place ou à celle des siens (sa femme « *qui se meurt sur la brèche* ») et disant qu'il « *préfère ne pas faire d'esclandre et supporter dans la résignation cette épreuve si douloureuse au point de l'honneur* ».

Relation de cause à effet ou non, il demande en avril 1915 son admission à la retraite au 1^{er} octobre suivant, par une lettre adressée au ministre de l'Instruction publique et assortie du rappel de ses états de services. Peut-être parce que la guerre a mobilisé bon nombre de ces collègues, il essuie un refus. Mais la motivation semble avoir disparu. Fin juin, Cambos sollicite une autorisation d'absence pour suppléer ses métayers à la moisson de sa propriété. En octobre, le couple demande des congés pour raisons de santé (Delphine Cambos a subi une opération), qui sont accordés par le préfet, mais avec demi-traitement. Leurs réclamations restent infructueuses, l'administration considérant qu'ils ne sont pas dans le besoin. Ce congé est renouvelé en novembre, et l'on considère que les Cambos ont cessé leurs fonctions (leur retraite est effective au 1^{er} janvier 1916).

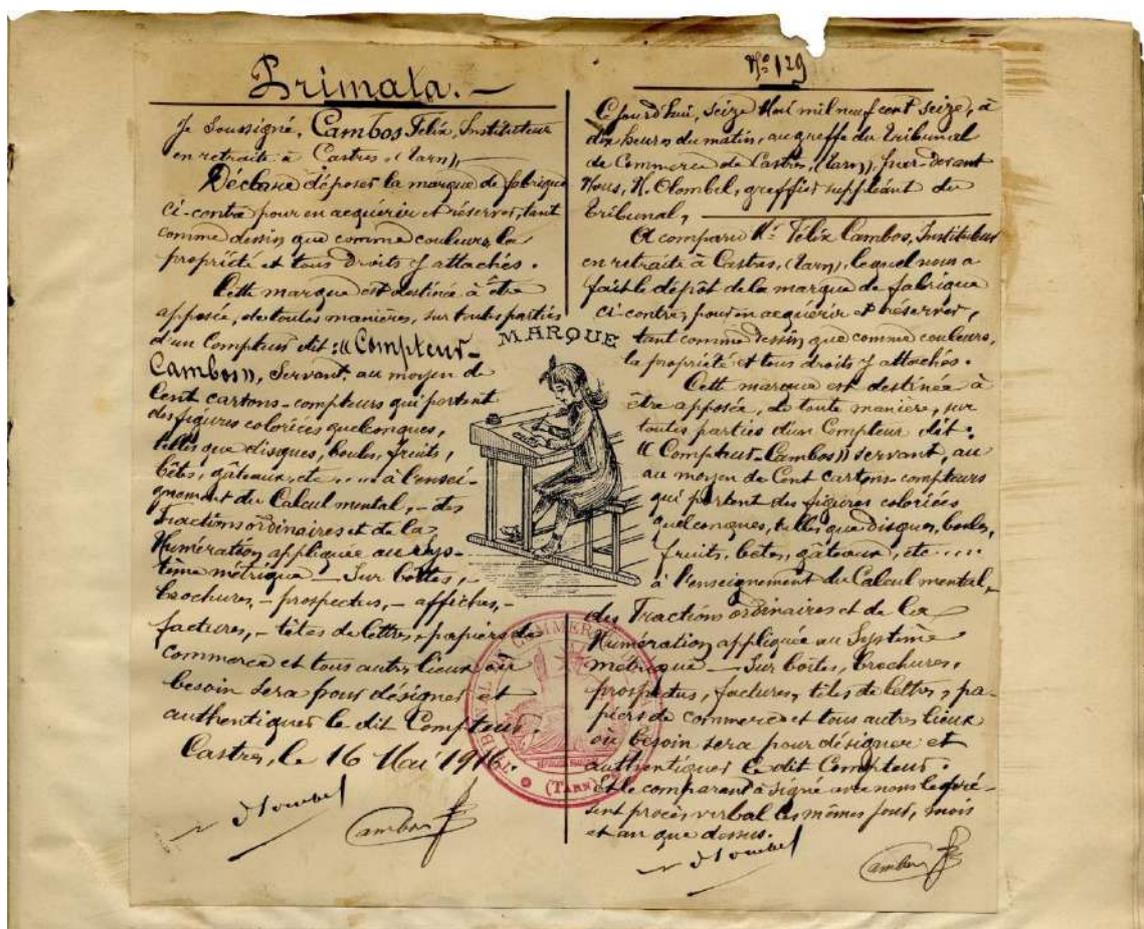
Fin décembre 1915, dans une nouvelle lettre au ministère, Félix revient à la charge : il fait le relevé de sa carrière, avec les récompenses obtenues, et donne sa version – avec des passages à l'encre rouge – sur la non-attribution de la médaille d'argent : « *Et ainsi vous avez privé de la récompense suprême le serviteur vieilli sur la brèche, qui a travaillé toute sa vie durant, sans bruit, mais aussi sans reproches, pour le bien-être des populations de son entourage. Atteint de laryngite, de bronchite et d'artériosclérose, inapte au service que j'ai tant aimé, je vais entrer dans l'oubli de la vie privée* ». L'inspecteur d'académie est fataliste (« *Je ne suis pas surpris, car la correction administrative me semble assez peu familière à M. Cambos* »), mais explique que d'autres méritaient davantage la récompense que « *cet instituteur qui n'a jamais dirigé qu'une école peu importante, presque toute sa vie occupé un poste double (le repos lui ayant permis de s'occuper de ses propriétés) et a joui de 2 traitements [...], qui*

possède une fortune personnelle que d'aucuns apprécient à plus de 100.000 F, qui n'a jamais eu d'enfants [?], et dont le caractère immodeste ne lui a pas précisément gagné la sympathie de ses collègues. »

* * *

Ses démêlés avec ses institutions de tutelle terminés, Félix Cambos se préoccupe du devenir de son invention. Soit parce qu'il veut en tirer un profit, soit parce qu'il ne veut pas que l'éducation nationale en profite après « la manière dont elle l'a traité », il en dépose la marque de fabrique auprès du tribunal de commerce de Castres, le 16 mai 1916 :

« Je soussigné, Cambos Félix, instituteur en retraite à Castres (Tarn),
 Déclare déposer la marque de fabrique ci-contre pour en acquérir et réserver, tant comme dessin que comme couleurs, la propriété et tous droits y attachés.
 Cette marque est destinée à être apposée, de toutes manières, sur toutes parties d'un Compteur dit : « Compteur-Cambos », servant, au moyen de cent cartons-compteurs qui portent des figures colorisées quelconques, telles que disques, boules, fruits, bêtes, gâteaux, etc., à l'enseignement du Calcul mental, des Fractions ordinaires et de la Numération appliquée au Système métrique, sur boîtes, brochures, prospectus, affiches, factures, têtes de lettres, papiers de commerce et tous autres lieux où besoin sera pour désigner et authentifier le dit Compteur. »



Il dépose le 13 décembre 1916 une nouvelle version de la marque, avec un dessin plus fin, et surmontée du nom « Compteur Cambos ».

Castres, le 13 décembre 1916

Cette marque, qui pourra être de toutes couleurs et dimensions, sera apposée sous forme d'étiquette ou de toute autre manière appropriée sur les articles de ma fabrication ainsi que sur leurs emballages. Elle pourra aussi figurer sur mes entêtes de lettres, factures, prospectus, et tous mes papiers de commerce, en général.

Greffe du Tribunal de Commerce de Castres.

N° 131

Dépôt du treize décembre 1916 à onze heures

M. Félix CAMBOS

Instituteur en retraite

150, Avenue de Lavour à CASTRES (Tarn)

Marque destinée à désigner un jouet compteur.

Signature du Déposant : *Félix Cambos*

Signature du Greffier : *J. Soulié*

Signature du Déposant : *Félix Cambos*

Signature du Greffier : *J. Soulié*

Castres le vingt-trois février 1917

Je soussigné Félix Cambos, Instituteur en retraite, demeurant à Castres, 150, Avenue de Lavour déclare déposer au greffe du Tribunal de Commerce de Castres une boîte scellée à mes initiales et renfermant :

1° Deux Compteurs Cambos dont la marque a déjà été déposée le treize décembre dernier (1916), sous le numéro 131, au greffe du dit Tribunal.

2° Deux descriptions du dit Compteur.

La dite boîte destinée à être envoyée au greffier de Commerce et de l'Industrie officielle nationale de la propriété industrielle, 29, Rue St-Martin, Paris.

Greffe du Tribunal de Commerce de Castres.

N° 132.

Dépôt de vingt-trois février mil neuf cent dix-sept à onze heures

M. Félix Cambos, Instituteur en retraite, 150, Avenue de Lavour à Castres, Tarn.

Boîte scellée aux initiales de M. Félix Cambos, destinée à être envoyée à Paris, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, Office National de la Propriété Industrielle, 29, Rue St-Martin.

Signature du déposant - *Félix Cambos*

Signature du greffier - *J. Soulié*

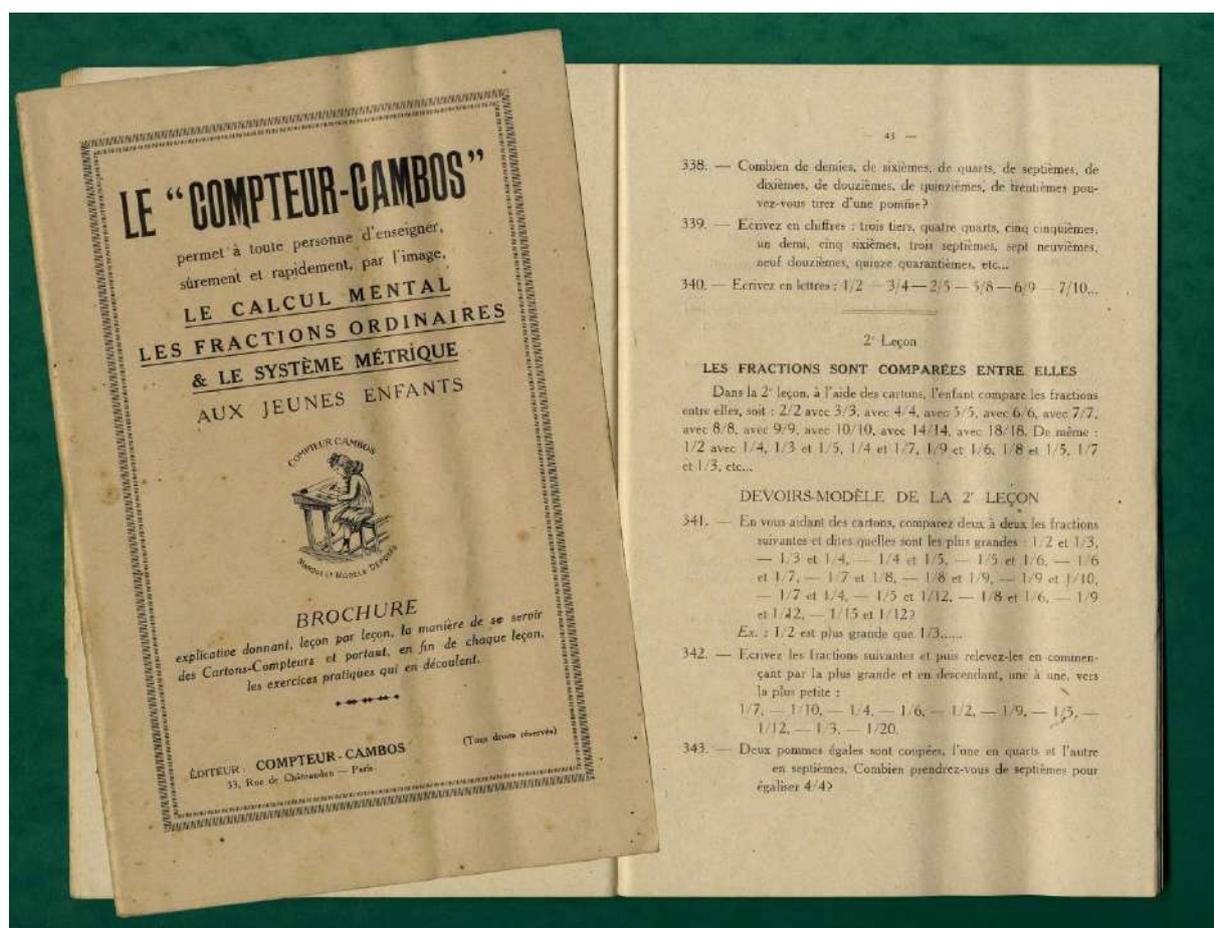
Il complète la protection de son invention par le dépôt d'un prototype, le 26 février 1917, auprès du même tribunal :

« [...] déclare déposer [...] une boîte scellée à mes initiales et renfermant :

1° Deux Compteurs Cambos dont la marque a été déposée le 13 décembre dernier (1916) [...]

2° Deux descriptions du Compteur.

La dite boîte destinée à être envoyée au Ministère du Commerce et de l'Industrie, office national de la propriété industrielle, 292 rue de Saint-Martin, Paris. »



Le Compteur Cambos a-t-il été fabriqué en d'autres exemplaires et utilisé ? Félix en a-t-il retiré quelque bénéfice ? Rien ne le dit, mais sait-on jamais ? Si quelqu'un a connaissance d'un exemplaire conservé, le souvenir d'une utilisation, qu'il n'hésite pas à nous en faire part.

Delphine Huillet-Cambos décède à Castres le 21 mars 1920, âgée de 61 ans. Leur fils avait épousé, en 1912 à Sorèze, Louise Rose Élisabeth Aversenc ; il était alors contrôleur des contributions directes à Sancerre. Il décède le 13 juin 1922 à Saint-Félix-Lauragais (Haute-Garonne). Quant à Félix Cambos, ni son acte de décès ni sa déclaration de succession n'ont pu être découverts.